

Déclaration de Malte par les membres du Conseil européen
concernant les aspects extérieurs des migrations: remédier à la situation le long
de la route de la Méditerranée centrale

1. Nous saluons et soutenons les efforts déployés par la présidence maltaise en vue de faire progresser l'ensemble des éléments de la politique globale de l'UE en matière de migrations. Nous réaffirmons notre détermination à agir dans le plein respect des droits de l'homme, du droit international et des valeurs européennes, ainsi que conjointement avec le HCR et l'OIM.

2. Il est primordial, pour une politique migratoire durable, d'assurer un contrôle efficace de nos frontières extérieures et d'endiguer les flux illégaux en direction de l'UE. En 2016, le nombre d'arrivées a diminué pour atteindre un tiers des niveaux enregistrés en 2015. Sur la route de la Méditerranée orientale, bien que des pressions subsistent, le nombre d'arrivées enregistrées au cours des quatre derniers mois de 2016 a diminué de 98 % par rapport à la même période de l'année précédente. Nous restons attachés à la déclaration UE-Turquie et à la mise en œuvre intégrale et non discriminatoire de tous ses aspects, ainsi qu'à la poursuite du soutien apporté aux pays situés le long de la route des Balkans occidentaux.

3. Toutefois, le long de la route de la Méditerranée centrale, plus de 181 000 arrivées ont été détectées en 2016 et, depuis 2013, le nombre de décès ou de disparitions en mer atteint un nouveau record chaque année. Alors que des centaines de personnes ont déjà perdu la vie en 2017 et que le printemps approche, nous sommes déterminés à prendre des mesures supplémentaires pour réduire considérablement les flux de migrants le long de la route de la Méditerranée centrale et pour casser le modèle économique des passeurs, tout en continuant à faire preuve de vigilance en ce qui concerne la route de la Méditerranée orientale ainsi que d'autres routes. Nous intensifierons l'action que nous menons avec la Libye, qui est le principal pays de départ, ainsi qu'avec ses voisins d'Afrique du Nord et d'Afrique subsaharienne.

4. Le cadre de partenariat et le plan d'action de La Valette nous ont permis d'approfondir notre coopération à long terme avec un certain nombre de pays partenaires, y compris en ce qui concerne les causes profondes des migrations, grâce à un partenariat solide fondé sur la confiance mutuelle. Cette action commence déjà à porter ses fruits et sera intensifiée. Parallèlement, l'urgence de la situation impose de prendre sans délai des mesures opérationnelles supplémentaires au niveau régional, en adoptant une approche pragmatique, souple et sur mesure à chacun des points où interviennent tous les acteurs le long de la route migratoire. À cet égard, nous accueillons avec intérêt la communication conjointe de la Commission et de la haute représentante intitulée "La migration le long de la route de la Méditerranée centrale - Gérer les flux migratoires, sauver des vies".

5. Les efforts visant à stabiliser la Libye sont aujourd'hui plus importants que jamais, et l'UE mettra tout en œuvre pour contribuer à la réalisation de cet objectif. En Libye, il est essentiel de renforcer les capacités pour que les autorités soient en mesure de prendre le contrôle des frontières terrestres et maritimes et de lutter contre les activités de transit et de trafic. L'UE reste attachée à un règlement politique inclusif dans le cadre de l'accord politique libyen, et demeure résolue à appuyer le Conseil de la présidence et le gouvernement d'entente nationale soutenus par les Nations unies. Si possible, l'UE et ses États membres intensifieront en outre leur coopération avec les communautés régionales et locales libyennes, et l'aide qu'ils apportent à celles-ci, ainsi que leur coopération avec les organisations internationales actives dans le pays.

6. La priorité sera donnée aux éléments suivants:

- a) former, équiper et soutenir les garde-côtes nationaux libyens et d'autres agences concernées. Il convient de développer sans tarder les programmes complémentaires de formation de l'UE, aussi bien en termes d'intensité que d'effectifs, à commencer par ceux qui ont déjà été lancés dans le cadre de l'opération SOPHIA, et en tirant parti de l'expérience ainsi acquise. Il faut veiller à ce que le financement et la planification de ces activités soient durables et prévisibles, notamment au travers du réseau méditerranéen Seahorse;
- b) intensifier les efforts visant à démanteler le modèle économique des passeurs, grâce au renforcement de l'action opérationnelle, dans le cadre d'une approche intégrée associant la Libye et d'autres pays situés sur la route, ainsi que les partenaires internationaux concernés, les États membres mobilisés, les missions et opérations PSDC, Europol et le corps européen de garde-frontières et de garde-côtes;
- c) soutenir, dans la mesure du possible, le développement des communautés locales en Libye, en particulier dans les zones côtières et aux frontières terrestres libyennes situées sur les routes migratoires, afin d'améliorer leur situation socio-économique et de renforcer leur résilience en tant que communautés d'accueil;
- d) s'efforcer de mettre en place des structures et des conditions d'accueil adaptées pour les migrants en Libye, de concert avec le HCR et l'OIM;
- e) soutenir l'OIM en vue d'intensifier considérablement les mesures d'aide au retour volontaire;
- f) améliorer les campagnes d'information et de sensibilisation destinées aux migrants en Libye et dans les pays d'origine et de transit, en coopération avec les acteurs locaux et les organisations internationales, en particulier afin de contrer le modèle économique des passeurs;
- g) contribuer à réduire la pression sur les frontières terrestres de la Libye, en coopérant avec les autorités libyennes et tous les voisins de la Libye, notamment en soutenant des projets destinés à renforcer leurs capacités en matière de gestion des frontières;

- h) surveiller les autres routes et le déplacement éventuel des activités des passeurs, en déployant des efforts de coopération avec les voisins de la Libye et les pays relevant du cadre de partenariat, avec le soutien des États membres et de toutes les agences de l'UE concernées et en rendant disponibles tous les instruments de surveillance nécessaires;
 - i) continuer à appuyer les efforts et initiatives des différents États membres qui ont des contacts directs avec la Libye; à cet égard, l'UE se félicite du protocole d'accord signé le 2 février 2017 par les autorités italiennes et M. al-Sarraj, président du Conseil de la présidence, et est prête à soutenir l'Italie dans sa mise en œuvre;
 - j) approfondir le dialogue et la coopération en matière de migrations avec tous les pays voisins de la Libye, y compris améliorer la coopération opérationnelle avec les États membres et le corps européen de garde-frontières et de garde-côtes en ce qui concerne la prévention des départs et la gestion des retours.
7. La poursuite de ces objectifs s'appuiera sur les ressources nécessaires. Conformément au plan d'action de La Valette, l'Union européenne s'efforce d'intégrer davantage les migrations dans le cadre de l'aide publique au développement qu'elle accorde à l'Afrique, qui s'élève à 31 milliards d'euros pour le présent exercice financier. Certaines des actions susvisées peuvent être financées dans le cadre de projets déjà en cours, notamment, le cas échéant, ceux financés par le fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique, qui mobilise 1,8 milliard d'euros provenant du budget de l'UE et 152 millions d'euros issus des contributions des États membres. Nous nous félicitons que la Commission ait décidé de mobiliser dans un premier temps 200 millions d'euros supplémentaires pour le volet Afrique du Nord du fonds et d'accorder la priorité aux projets liés aux migrations concernant la Libye, afin de répondre aux besoins de financement les plus urgents, maintenant et tout au long de 2017.
8. Nous poursuivrons le développement de notre politique extérieure en matière de migrations afin de faire en sorte qu'elle résiste aux crises futures. Nous recenserons les obstacles potentiels, par exemple en ce qui concerne les conditions à remplir pour les retours, et renforcerons les capacités de l'UE en matière de retour, dans le respect du droit international. Nous saluons l'intention de la Commission de présenter rapidement, dans un premier temps, un plan d'action actualisé sur les retours et de donner des orientations pour accroître l'efficacité de l'UE et des États membres dans ce domaine et rendre la réadmission effective en prenant appui sur l'acquis existant.

9. Nous convenons d'agir avec détermination et célérité pour atteindre les objectifs fixés dans la présente déclaration et appelons l'ensemble des acteurs à œuvrer dans ce sens. Nous nous félicitons que la présidence maltaise, en étroite coopération avec la Commission et la haute représentante, ait annoncé son intention de présenter au Conseil, le plus rapidement possible, un plan concret de mise en œuvre à cet effet, de faire avancer les travaux et d'assurer un suivi attentif des résultats. Lors de ses réunions de mars et de juin, le Conseil européen examinera les progrès réalisés concernant l'approche dans son ensemble, sur la base d'un rapport de la présidence maltaise.
